

Compte rendu du bureau du CNML du 1^{er} juillet 2021

Etaient présents (en visio-conférence) :

Sophie Panonacle, Jean-François Rapin
Pierre Maupoint de Vandeul, Vincent Balès, Emmanuel de Oliveira.

Ainsi que Anne-Sophie Leclere (ANEL), Carla Frier (assistante de T. Rohfritsch), Laurent Bouvier (DPMA) et les représentants du ministère de la mer.

1° Introduction

La présidente du bureau rappelle que Béatrice Aliphath (qui n'était plus candidate aux élections régionales) devra être remplacée au bureau ; B. Aliphath était très impliquée dans le groupe de travail sur la pêche de loisirs et pourra continuer à y participer si elle le souhaite.

Son remplacement au bureau pourra être effectué lors de la prochaine assemblée plénière qui se tiendra fin Août-début septembre (la date précise n'étant pas encore fixée).

C'est lors de cette réunion plénière que les groupes de réflexion devront présenter le résultat de leurs travaux et leurs propositions concrètes.

Le CNML est attendu sur les propositions concrètes qu'il sera capable de présenter à la ministre.

2° Présentation d'un point d'étape par les rapporteurs, des 4 groupes de réflexion

- Pêche de loisirs (Vincent Balès et Anne-Laure Santucci)

Les échanges se sont multipliés ces derniers temps avec les référents. Les membres du groupe ont pu prendre connaissance du rapport Médevielle, qui n'a pas été publié en raison de la sensibilité du sujet.

Une dizaine de propositions sont présentées dans ce rapport : il conviendra d'en extraire les plus pertinentes en essayant d'appuyer les mesures qui auraient le plus d'impacts, qui ne seraient pas trop conflictuelles à présenter, et de les compléter le cas échéant avec les propres propositions du groupe.

Il existe des travaux européens, qui ont été réalisés avec la confédération générale des pêches, pour créer un système d'enregistrement qui se mettrait en place en Méditerranée, via l'Europe, et serait ensuite étendu au territoire.

Il faudra ensuite veiller à ce que personne n'ait été oublié dans les auditions, et ne pas omettre de mesurer les impacts de la pêche de loisirs sur la ressource.

- **Europe**

Le groupe Europe comporte peu de membres. La réflexion s'est fondée sur le document prospectif qu'avait produit le CNML en 2019.

Il ressort des travaux du groupe de travail, que des choix ont été faits sur des domaines ciblés et que les propositions s'orientent dans deux directions :

- La question des eaux communautaires : apporter un éclairage sur ce que ce concept recouvre aujourd'hui et comment faire adopter des mesures communes
- Les industries navales et communautaires, ainsi que les autoroutes de la mer.

- **Cétacés : pas de représentant présent du groupe.**

- **Le financement du changement climatique**

Une rencontre a eu lieu avec la DGALN et la DGPR du ministère de la transition écologique à l'initiative de la présidente du bureau du CNML.

Les services du MTE ont présenté ce qu'ils envisageaient pour asseoir le financement de la politique d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, sous forme d'un « triptyque » :

- une part nationale, avec un financement sur le budget national
- une part locale avec un financement GEMAPI (amendement présenté par le gouvernement sur le PJJ Climat) ou autre financement
- une participation des particuliers avec le dispositif prévu de décote administrée de la valeur des biens menacés (ordonnance à venir)

Il est à noter que la simultanéité des réflexions de ce groupe de travail avec le projet de loi climat, en cours d'examen au Sénat après un premier passage à l'Assemblée Nationale, est une source de complication, dans la mesure où l'on ne connaît pas ce qui sera définitivement voté et ce qui reste en discussion pour le PLF 2022.

Pour formuler de nouvelles propositions et prolonger les échanges, le GT a besoin d'éléments pour chiffrer objectivement à la fois les coûts de l'adaptation au recul du trait de côte et les recettes envisageables.

-La première question à se poser est : quelle est la réalité des dépenses à effectuer ? A ce jour, les estimations (du CEREMA) intègrent une incertitude importante (facteur de 1 à 10 sur les coûts estimés) et ne portent que sur les logements exposés

- La seconde question est : quel est le coût complet, intégrant, outre les logements, les coûts des équipements collectifs et infrastructures potentiellement concernés qui seront également à la charge des collectivités ? Les activités économiques exposées doivent également être chiffrées.

- La troisième question est : comment le coût estimé va-t-il être réparti sur ce « triptyque » ?

Le GT veut travailler sur les 3 volets du triptyque, et pas seulement sur la part de financement des collectivités. A l'occasion de l'examen du projet de loi Climat au Sénat, un amendement prévoyant l'élargissement de la taxe GEMAPI, a été rejeté à l'unanimité (avec la suppression de la taxe d'habitation, la taxe GEMAPI se concentre sur une partie réduite de contribuables et cela revient à imposer une hausse de fiscalité locale importante, sans pour autant répondre aux besoins). Un appel à la solidarité nationale a été formulé au cours des débats, le changement climatique étant un enjeu national et pas seulement local, l'Etat doit s'engager dans les financements qu'il apportera aux côtés des collectivités locales.

Pour faire avancer les réflexions, le CNML a besoin de disposer d'éléments qui sont entre les mains des administrations.

Cela concerne :

- les estimations de coûts plus complets (MTES - CEREMA)
- une expertise par la DGCL des différentes possibilités de « recettes », afin que les hypothèses soient débattues et qu'une proposition puisse être formulée pour le prochain projet de loi de finance (PLF)
- des précisions à obtenir sur la contribution des particuliers (barèmes de décote de leurs biens) : le projet de loi renvoie à une ordonnance

Un tableau (faisant apparaître les avantages et les inconvénients de chaque formule) sera proposé pour mieux comprendre chaque option de mécanique fiscale et pouvoir engager un débat plus serein. Anne Sophie Leclère préparera le tableau, la DGCL et le MTES devront contribuer à sa réalisation en complétant les données des ministères, avec les chiffres nécessaires.

Ce tableau, complété constituera la proposition du groupe de travail pour alimenter les échanges au sein du CNML.

3° Avis du CNML sur les orientations stratégiques du futur contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'avis proposé est adopté. Il est recommandé cependant qu'une clarification des missions puisse être effectuée entre l'OFB et les autres établissements publics, en particulier avec le CEREMA (ce point devrait être précisé dans le projet de loi 4D).

4° -Projet d'avis du CNML sur les documents stratégiques de façade (DSF)

La période n'est pas très propice aux réactions des membres du CNML en raison essentiellement des récentes élections régionales et départementales. En effet, les nouveaux exécutifs sont en cours d'installation et n'ont pas encore pu s'approprier les sujets de la planification dans les façades, qui ont été étudiés par leurs prédécesseurs.

Le sujet ayant déjà été largement débattu dans les CFM, le bureau s'interroge sur l'objet de l'avis du CNML. Il pourrait s'intéresser à l'articulation entre la SNML, les DSF et les documents d'urbanisme ; Il devrait émettre des recommandations auprès des instances de la façade, pour améliorer la prise en compte politiques publiques (et éviter ainsi des politiques en silo, trop verticales). Il serait intéressant de développer quelques expérimentations de volets maritimes de SCOT et étudier comment les différents niveaux de planification (nationaux et locaux) peuvent s'emboîter.

Le CNML ne doit en aucun cas se prononcer sur les DSF individuellement, c'est le rôle des CMF. Le CNML doit avoir une vision nationale en traiter des effets de bord de chaque façade.

Un nouveau bureau se tiendra le 12 juillet prochain avec pour ordre du jour l'approbation définitive de l'avis du CNML sur les DSF (qui aura intégré les ultimes contributions).

Tous les membres du CNML vont en effet être saisi du projet d'avis qui vous a été proposé aujourd'hui. Les contributions écrites venant modifier, compléter, et/ou amender le projet d'avis pourront être envoyées d'ici le prochain bureau.

Questions diverses

Une réunion avec Téva Rohfritsch, sur les sujets ultramarins sera organisée en septembre

A l'occasion des Assises de la mer, un débat se tiendra sur filière plaisance, en présence de Y. Lyon Caen et de S. Panonacle.

410 évènements sont organisés pour la Fête de la mer et des littoraux (3^{ème} édition) à laquelle participeront 3 ministres : Biodiversité, Mer et Sports. Un partenariat exclusif avec FR3 et France Bleu est prévu.

Le prochain bureau du CNML se tiendra le lundi 12 juillet à 10H00